

Poste – Courrier . Retour à la normale fin septembre ? La protection des agents, de la population passent après les intérêts commerciaux !

C'est par une simple réunion d'information faite aux fédérations syndicales, le 23 juillet, que la Poste a annoncé « Fin septembre, on reprend quasiment comme avant le 16 mars ».

Et depuis, ça s'accélère partout, y compris en Seine et Marne où les dossiers nous sont présentés (en bilatérale, plénière, CHS-CT) au pas de charge. Nous disons bien « présentés » car La Poste entend la jouer solo, sans concertation et sans le moindre espace de négociations.

On nous présente partout les mêmes slides « et c'est comme ça qu'ça va s'passer mais rassurez-vous, tout ira bien ».



« Ayez confiance ! »

Plus de samedis libérés. Un vrai plus mais en trompe l'œil !

Depuis des années, à chaque lancement de réorganisation, la CGT, le personnel demandent plus de samedis libérés. Depuis des années c'est la même réponse « Mais vous êtes fous ! C'est impossible ! Et nos clients, vous y pensez à nos clients ? ».

Et là, paf, on nous propose des organisations à compter de fin septembre avec un samedi sur deux...Mais sans remplacement ! Ce qui signifie « Distribution partielle le samedi et le lundi, c'est du boulot en plus ». Et il ne faudra pas traîner pour le distribuer car on reprendra aussi un cycle de repos glissant (avec par exemple mardi, mercredi, jeudi avec un samedi en alternance). Donc si la tournée n'est pas à jour le lundi, c'est le cycleur qui devra finir les restes le mardi ou bien le titulaire à son retour le mercredi.

Une volonté de passage en force de la Poste !

Alors que des modifications vont être apportées – imposées sur les accords existants, les Directions locales refusent de répondre favorablement à la demande de la CGT. À savoir « Vu que le cycle de travail change, il faut faire un avenant à l'accord ».

La réponse est systématiquement « Non. Le paragraphe 3, nous autorise à faire des modifs sans l'accord des signataires ». Foutaise, mensonge et lecture biaisée car voici ce que dit cet article 3 :

« La durée de travail, les dates et jours de repos, ainsi que les horaires de travail peuvent être modifiés par l'employeur, **avec l'accord de l'agent**, en cas de nécessité liée au service ou de contraintes de production, sous réserve de respecter un délai de prévenance de 30 jours ».

Cet article stipule déjà « avec l'accord de l'agent ». Donc cela ne peut être appliqué pour modifier les horaires collectifs...Ou alors il faut demander l'accord individuel à chacun.

De plus, puisque la Poste dit « On revient à la normale », la clause de nécessité de service et/ou contraintes de production ne peut être invoquée.

Et c'est quoi le plus important la santé ou le chiffre d'affaires ? On vous laisse juge !

Voici ce qui est écrit sur les documents de la Poste :

« Compte tenu de l'évolution favorable de la situation sanitaire, de l'adaptation des recommandations, du retour à une exigence accrue et légitime de nos clients au regard de la situation économique, la BSCC projette de déployer une nouvelle phase transitoire dans le retour au nominal des organisations, afin de renforcer la tenue des promesses clients sur tous ses produits, dans le respect des recommandations sanitaires évolutives et de la protection des postiers. »

Depuis plusieurs semaines, la pandémie repart au galop. Depuis plusieurs jours, ce sont de l'ordre de plus de 3000 nouveaux cas diagnostiqués « Positif » par jour.

Le port du masque en ville, dans les rues, devient de plus en plus souvent obligatoire.

Et la Poste écrit « évolution favorable » ! Mais c'est un scandale, une honte.

Tout le monde comprend bien que seule la satisfaction « Client » compte !

D'ailleurs, chacun aura bien remarqué que la notion de protection des postiers n'apparaît qu'en toute fin de paragraphe, genre 5^{ème} roue du carrosse !

Mais d'ailleurs si « Tout va bien, Madame la Marquise », pourquoi la Poste insiste-t-elle aussi sur le maintien (justifié, pas de doute là-dessus pour la CGT) des mesures barrières ?

Le vrai problème, c'est la stratégie de La Poste !

Qu'est-ce qui guide la stratégie de la Poste ? L'unique recherche du profit et là tous les moyens sont bons :

- Priorité aux clients rentables au détriment d'un vrai Service public
- Augmentation des tarifs postaux
- Vente du patrimoine postal (en particulier Bureaux et Centres Courrier)
- Suppressions d'emploi, politique de faibles salaires...
- Recours systématique à la part-tout-temps pour ne pas embaucher
- Mise en danger du personnel, en particulier depuis le début de la pandémie.

D'ores et déjà, pour contrer La Poste, préparons la RiPoste !

- **En prenant toute notre place dans la journée nationale et unitaire d'action, de grève et de manifestation du 17 septembre. Ce n'est pas aux salariés de payer la crise !**
- **En refusant le retour à la normale fin septembre**
- **Mais aussi en s'organisant, en se syndiquant à la CGT.**

Ensemble, plus nombreux, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones →(perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	